



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 7 février 2023 à 19h00 au bureau municipal.

La réunion est ouverte au public et sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Nancy McGuire, Brian Adam et Robert Chafe.

Alicia Jones, Directrice générale, est présente.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire Spence souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion est audio-enregistrée à des fins administratives.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

013-23/02

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

014-23/02

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 10 janvier 2023 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

- M. Richard Lavigne:
  - inquiétudes suite aux récentes pannes d'électricité
  - questions concernant la planification et le Plan de sécurité civile
  - demande qu'une génératrice soit installée à l'aréna et à la salle

9. **Correspondance**

- *Lettre de la ville de Pembroke demandant une lettre de soutien pour leur piscine*

015-23/02

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver une lettre d'appui à la Ville de Pembroke pour leur projet de piscine et d'autoriser la Directrice générale à signer tout document requis.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

- *Courriels de résidents inquiets concernant les pannes d'électricité*
- *Courriels de résidents inquiets concernant le mauvais service de téléphonie cellulaire*

## **10. Rapports des comités**

### **Aménagement du territoire, urbanisme et réglementation**

La conseillère Mcguire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

#### **Avis de motion – Règlement sur les locations d'hébergement touristique de courte durée**

Un avis de motion est donné par la conseillère McGuire et un projet de règlement est présenté concernant la location d'hébergement touristique de courte durée.

#### **Avis de motion – Démolition d'immeubles patrimoniaux**

Un avis de motion est donné par la conseillère McGuire et un projet de règlement est présenté concernant la démolition et la protection des bâtiments patrimoniaux.

### **Travaux publics**

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

016-23/02

#### **Compostage – MRC**

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, de demander à la MRC Pontiac d'explorer l'option de prendre en charge le traitement des matières organiques, tandis que la Municipalité s'occupera de sa propre collecte, pour le moment.

Adopté

#### **Avis de motion – Règlement d'emprunt**

Un avis de motion est donné par le conseiller Schryer et un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux municipaux et autorisant un emprunt pour les travaux routiers dans le cadre de la subvention du PAVL.

### **Sécurité publique**

Le conseiller Fleming, responsable du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

017-23/02

#### **Hébergement temporaire d'urgence - Aréna et Salle Harrington**

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, que cette Municipalité sollicite le Complexe sportif du Haut-Pontiac et la Salle Harrington pour discuter d'un partenariat et la possibilité d'utiliser leurs installations comme deuxième site d'hébergement d'urgence dans le cadre du Plan de sécurité civile des Municipalités.

Adopté

018-23/02

#### **Pannes de Courant**

ATTENDU QU' il existe un réseau de transmission d'électricité appartenant à Hydro-Québec (HQ) dont sont clients les résidents du Haut-Pontiac (Sheenboro, Chichester, L'Isle-aux-Allumettes, Waltham) et certains résidents de Mansfield-Pontefract ;



No de résolution  
ou annotation

- ATTENDU QUE ce réseau n'est pas intégré au réseau de d'Hydro-Québec ;
- ATTENDU QUE ledit réseau n'a pas de redondance significative en cas de défaillance d'équipement, ce qui entraîne des pannes de courant inutiles et prolongées ;
- ATTENDU QUE ledit réseau dépend uniquement de la province d'Ontario pour les surplus d'électricité en période de pointe;
- ATTENDU QUE dans les cas d'une panne d'électricité, les résidents ne peuvent se préparer pleinement à la situation puisqu'ils ne reçoivent pas des renseignements précis et opportuns d'Hydro-Québec ;
- ATTENDU QUE lors de la panne de courant survenue les 4 et 5 février 2023, de nombreux résidents du Haut-Pontiac ont été privés d'électricité pendant plus de 36 heures durant un temps de froid dangereux (-39 degrés Celsius) ;
- ATTENDU QUE lors de la panne du 4-5 février 2023, les communications d'HydroQuébec aux résidents par le biais de l'application HQ, du site Web ou autrement étaient fausses et trompeuses ;
- ATTENDU QUE pendant cette panne, HQ n'a pas réussi à avoir des communications opportunes et précises avec les services d'urgence municipaux et locaux, notamment en ce qui concernait la durée des pannes, les plans de rétablissement et la priorisation des zones/secteurs à rétablir ;
- ATTENDU QUE la longueur de la panne d'électricité a eu pour cause directe la défaillance des services téléphoniques et Internet, laissant les résidents sans moyen de communication avec les services d'urgence dans des circonstances qui pourraient mettre leur vie en danger ;
- ATTENDU QUE la municipalité et ses résidents ont subi des dépenses, des pertes et des dommages indus pendant cette panne ;
- ATTENDU QUE cette panne n'est que la dernière d'une série de longues pannes survenues au cours des dernières décennies ;
- ATTENDU QU' avec les incitatifs et les programmes provinciaux et fédéraux visant à électrifier davantage les systèmes de chauffage, les véhicules, etc., la demande d'électricité et la charge sur le réseau ne feront qu'augmenter de façon exponentielle ;

PAR CONSÉQUENT, la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes fera une demande officielle à Hydro-Québec pour ce qui suit :

- Un plan formel, avec un échéancier, pour améliorer leur infrastructure afin d'intégrer complètement le Haut-Pontiac dans le réseau de transmission d'énergie d'HQ assurant la redondance des services hydroélectriques dans notre région ;
- Une amélioration de la communication avec les clients (résidents) ainsi qu'avec la municipalité, avant, pendant et après un événement ;
- Une compensation pour les résidents et les municipalités qui ont pu subir des dépenses inutiles, des pertes ou des dommages en raison des pannes ;
- Une réunion publique organisée par les municipalités, où HQ peut répondre aux trois points demandés ci-dessus ;

ET, que cette résolution soit transmise et envoyée à TOUTES les municipalités de la MRC Pontiac, à la préfète Jane Toller et au député André Fortin pour leur soutien ; ainsi qu'au ministre responsable de l'Outaouais, Mathieu Lacombe ; au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Pierre Fitzgibbon, au ministre de la Sécurité publique, Francois Bonnardel, et qu'une plainte officielle soit déposée auprès de la Régie de l'Énergie concernant ce qui précède.

Adopté



019-23/02  
No de résolution  
ou annotation

### Services de téléphonie cellulaire

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes et ses environs sont isolés et donc mal desservis ou non desservis par un réseau cellulaire efficace;

ATTENDU QUE lors d'une panne de courant les 4 et 5 février 2023, la durée de la panne de courant était une cause directe dans la panne des services téléphoniques et Internet, laissant les résidents sans moyens de communication pour les services d'urgence dans des circonstances potentiellement fatales ;

ATTENDU QUE la couverture cellulaire est maintenant un service essentiel et un enjeu déterminant dans les régions rurales du Québec et du Canada pour assurer la sécurité et le développement des communautés rurales;

ATTENDU QUE l'absence de couverture cellulaire complète est non seulement un problème de sécurité publique, mais un obstacle à l'attraction des visiteurs et des entreprises et entrave la rétention de familles dans les communautés avec une couverture cellulaire faible ou inexistante ;

ATTENDU QUE l'amélioration de la couverture cellulaire a été une priorité identifiée par cette Municipalité dans son récent plan d'action pour les Famille & Aînés; pour toutes les raisons indiquées ci-dessus ;

ATTENDU QUE les communications, la sécurité publique et le développement économique sont des compétences partagées entre les gouvernements fédéral et provinciaux;

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, que la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes fera une demande officielle pour ce qui suit :

- De demander au gouvernement fédéral et aux ministères concernés de s'engager financièrement pour garantir une couverture cellulaire suffisante dans toutes les communautés rurales, incluant la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes et d'autres dans le Pontiac;
- De demander au gouvernement du Québec et aux ministères concernés, notamment le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, de se coordonner avec le gouvernement fédéral et de s'engager rapidement à assurer une couverture cellulaire complète pour toutes les communautés rurales, comme il s'est engagé à le faire pour compléter le Réseau Internet à Haute vitesse;

ET, que cette résolution soit acheminée et transmise à TOUTES les Municipalités de la MRC de Pontiac, préfète Jane Toller et député André Fortin et députée Sophie Chatel pour leur appui; ainsi qu'au ministre responsable de l'Outaouais, Mathieu Lacombe; le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie Pierre Fitzgibbon ; le ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel ; et a qu'une plainte officielle soit déposée auprès de la Radio-télévision et des télécommunications canadiennes (CRTC) concernant ce qui précède.

Adopté

020-23/02

### Bell Canada – Infrastructure téléphonique et Internet

ATTENDU QU' il y a un nombre continu et croissant de plaintes de la part de contribuables concernant des problèmes récurrents rencontrés avec les services de Bell Canada (téléphone et/ou Internet);

ATTENDU QUE Bell Canada n'a pas assuré l'entretien adéquat de son infrastructure de téléphonie fixe sur L'Isle-aux-Allumettes ;

ATTENDU QUE le manque d'entretien par Bell Canada a créé un nombre important d'interruptions de leurs services ;

ATTENDU QUE la station Bell Canada de L'Isle-aux-Allumettes, qui dessert plusieurs municipalités en matière de lignes de téléphone et d'internet, ne peut fonctionner que pendant un maximum de 6 à 8 heures sans électricité dans leur immeuble ;





No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE lors d'une panne de courant les 4 et 5 février 2023, la durée de la panne de courant était une cause directe dans la perte des services téléphoniques (ligne fixe) et Internet, laissant les résidents sans moyens de communication pour les services d'urgence dans des circonstances potentiellement mortelles ;

ATTENDU QU'il est reconnu que de nombreux clients de Bell Canada n'ont pas de service de téléphonie cellulaire car le service cellulaire est inexistant ou très restreint;

ATTENDU QUE les pannes ont créé un grave problème de sécurité publique, les résidents n'ayant pas accès au service 911 ou à l'internet pendant les pannes;

ATTENDU QU'il est reconnu que Bell Canada a effectué des travaux d'entretien sur ses lignes de service sur l'Isle-aux-Allumettes au cours des derniers mois, cependant, le problème persiste;

ATTENDU QUE Bell Canada continue de percevoir ses frais de service mensuels malgré les nombreuses pannes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, que la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes dépose une demande formelle à Bell Canada pour ce qui suit :

Un plan formel, avec des échéanciers, pour améliorer leur infrastructure afin d'assurer une alimentation de secours appropriée à leurs stations pour maintenir les services téléphoniques et Internet dans notre région pendant une panne ;

L'amélioration des communications avec les résidents de et avec la Municipalité directement; avant, pendant et après un événement ;

Une réunion publique organisée par les municipalités, où Bell Canada peut répondre aux préoccupations ci-dessus;

ET, que cette résolution soit envoyée à TOUTES les municipalités de la MRC de Pontiac, à la préfète Jane Toller et au député André Fortin et à la députée Sophie Chatel pour leur appui; ainsi qu'au ministre responsable de l'Outaouais, Mathieu Lacombe; le ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Energie Pierre Fitzgibbon ; le ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel ; et a qu'une plainte officielle soit déposée auprès de la Radio-télévision et des télécommunications canadiennes (CRTC) concernant ce qui précède.

Adopté

### **Communauté, culture et loisirs**

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

Le Festival de l'Isle annuel est discuté. Une date provisoire du 12 août 2023 est prévue.

### **Revitalisation**

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

### **Financement FFR4**

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, de faire une demande formelle à la MRC de Pontiac pour utiliser le financement de subvention actuel, réservé au parc Centennial, vers l'amélioration des mesures d'urgence locales, tel que discuté.

Adopté

021-23/02



No de résolution  
ou annotation

022-23/02

### Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

#### Comité - Accès à l'information et protection des renseignements personnels

- ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès ») ;
- ATTENDU QUE les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la *Loi modernisant les dispositions législatives sur la protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;
- ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pour aider la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;
- ATTENDU QU' il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme selon des critères qu'il définit ;
- ATTENDU QUE, à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, donc la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes doit former un tel comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, et résolu :

- QU'un comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels soit formé conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès ;
- QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les postes suivants au sein de la Municipalité :
  - Directeur général
  - Inspecteur municipal
  - Adjoint administrative
- QUE ce comité aura la responsabilité de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;
- QUE si un règlement est édicté par le gouvernement ayant pour effet d'exclure la Municipalité à l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adopté

023-23/02

#### Politique de télétravail

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver la politique qui interdit le travail à domicile (ou télétravail), à moins de circonstances atténuantes et si approuvée par la Directrice générale, tel que discuté.

Adopté

024-23/02

#### Comité de coopération intermunicipale

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le comité de coopération intermunicipale, avec les municipalités de Chichester et Sheenboro, et de nommer les conseillers Brian Adam et Mariette Sallafranque comme nos représentants municipaux, tel que discuté.

Adopté



025-23/02

No de résolution  
ou annotation

Règlement 2023-001 – Taxation municipale 2023

ATTENDU QUE la Municipalité est assujettie aux conditions de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU' une présentation du projet de règlement et un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller Adam lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, et unanimement résolu que ce RÈGLEMENT # 2023-001 intitulé « Règlement sur l'imposition des taux de taxes foncières et de services pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception de l'impôt » soit adoptée et promulguée.

Adopté

**11. Comptes payables mensuels**

La liste des comptes créditeurs du mois de janvier est présentée.

**12. Questions du public**

Aucun.

**13. Varia**

- Discussion concernant le bulletin local.

**14. Huis clos**

026-23/02

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, de poursuivre les discussions à huis clos, à 21h30

Adopté

027-23/02

Proposé par la conseiller Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, de revenir à la séance en cours, à 21h45

Adopté

**15. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 7 mars 2023 à 19h00, au bureau municipal.

**16. Clôture de la réunion**

028-23/02

Proposé par le conseiller Schryer et appuyé par la conseiller McGuire que la séance soit levée à 21h50.

Adopté

Directeur général / Greffier-trésorier

Maire

Je, Corey Spence, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - La version française est la version officielle*